

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/033/AGE

**DGA VILLE PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
ET DE LA PROTECTION - Jeunesse, citoyenneté et prévention de la délinquance : soutien
aux associations engagées dans le vivre-ensemble**

2026-830-DGASP-DPAPR

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Conformément à la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et au décret du 23 juillet 2007 modifiant l'article L.2211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire communal.

À ce titre, il préside le Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR), instance de concertation chargée de définir les priorités en matière de sécurité et de prévention, ainsi que les orientations de la stratégie territoriale. Dans ce cadre, les priorités suivantes ont été identifiées afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire :

- renforcer le suivi personnalisé des jeunes et des familles hors champ judiciaire ;
- pérenniser les actions favorisant le rapprochement entre les jeunes et les institutions ;
- prévenir les phénomènes de radicalisation ;
- prévenir les récidives ;
- lutter contre les violences intrafamiliales ;
- soutenir les actions de rapprochement police/jeunes ;
- encourager l'insertion des cadets des Marins-Pompiers ;
- prévenir les comportements à risque chez les jeunes ;
- aider les victimes.

Le présent rapport propose au Conseil Municipal une répartition de subventions pour un montant total de 341 500 Euros (trois cent quarante-et-un mille cinq cents Euros), correspondant au soutien de la Ville de Marseille aux structures associatives contribuant à ces objectifs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est autorisé, au titre de l'année 2026, le paiement de subventions aux associations dont la liste suit pour un montant de 150 000 Euros (cent cinquante mille Euros).

Cette dépense sera imputée sur les crédits du budget 2026, en chapitre 65, fonction 10, nature 65 748.2, programme 15092548, code service 03693

N°Tier	Association	Arrondisse-	N°dossier	Montant attribué	Acompte voté lors du CM du	Objet de la
--------	-------------	-------------	-----------	------------------	----------------------------	-------------

s		ments		(en Euros)	18 décembre 2025 25/786/ AGE (en Euros)	demande
110230	CRAAC	13002 13003 13011 13013 13014 13015	18520	3 000	0	Prévention des radicalités

ARTICLE 2 Est autorisé, au titre de 2026, le paiement de subventions aux associations dont la liste suit pour un montant de 137 000 Euros (cent trente-sept mille Euros).

Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2026 nature 65748.2 - Fonction 10 - Action 15092548 Service 03013

FINANCEMENT	N° Dossier	NOM ASSO	TERRITOIRE	OBJET	MONTANT PROPOSE
Action	14030	Association des Equipements Collectifs (AEC) Les Escourtines	13011	Raid Aventure 3 ^{ème} édition	3 000
Appel à projet	17028	Synergie Family Centre Social La Rouguière	13011	Prévention des risques et délits routiers pour les jeunes	3 000
Action	15486	Synergie Family Centre Social Les Caillols	13012	Clés de prévention : comportement pour agir	3 500
Appel à projet	16684	Association des Equipements Collectifs	13011	Hors les murs – hors les risques – séjour	4 000

		(AEC) Air Bel			
Appel à projet	16424	AFAC Bois Lemaître	13012	Séjour déconnecté	3 000
Appel à projet	17336	Ligue de l'En- seignement (FAIL 13) Centre Social Vallée de l'Huveaune	13011	Projet prévention des conduites à risques des jeunes	3 000

ARTICLE 3 Sont approuvées toutes les conventions annexées au présent rapport.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions ainsi que tout autre document concourant à l'exécution de cette décision.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**